

1^{er} trimestre 2012

La hausse du chômage s'accélère

En moyenne sur le premier trimestre 2012, le taux de chômage en Picardie est de 11,7%, soit une hausse de +0,4 point par rapport au trimestre précédent. En France métropolitaine, le chômage s'élève à 9,6% de la population active (+0,3 point).

Benoît RIEM

La **zone d'emploi** est un espace géographique à l'intérieur duquel la plupart des actifs résident et travaillent, et dans lequel les établissements peuvent trouver l'essentiel de la main-d'œuvre nécessaire. Le zonage ainsi rénové se substitue au 1^{er} juillet 2011 à l'ancien zonage de 1994. Le but de ce découpage est de déterminer un zonage d'études pertinent pour l'analyse des marchés locaux du travail. La zone d'emploi est ainsi le plus petit territoire de calcul des taux de chômage localisés et des estimations d'emploi salarié de l'Insee. C'est aussi un territoire propice à la mise en œuvre des politiques de l'emploi initiées par les pouvoirs publics et les acteurs locaux.

Les **déplacements domicile-travail** communaux constituent la variable unique pour la détermination des zones d'emploi (données du recensement de 2006). Leur délimitation s'appuie en effet sur le principe suivant : le nombre d'actifs résidant au sein d'une zone et y travaillant doit être le plus élevé possible. En d'autres termes, le taux d'actifs stables de chaque zone d'emploi doit être optimisé, dans le respect d'un certain nombre de contraintes liées notamment à la taille des territoires (minimale et maximale) et à leur géographie (pas de découpage infra-communal, contiguïté des communes, etc.).

Ce travail de découpage territorial, a été piloté par le ministère du Travail, de l'emploi et de la santé avec l'appui technique de l'Insee et de la Datar.

Début 2011, le contour de **322 zones d'emploi françaises** (364 auparavant), DOM (dont Mayotte) compris, a été définitivement validé. Les nouvelles zones d'emploi ne tiennent plus compte des limites départementales et régionales. De plus la périurbanisation autour des grandes villes contribue à augmenter la surface de ces nouvelles zones.

La **Picardie** est découpée en **13 zones d'emploi** (14 auparavant). Deux zones interrégionales sont désormais observées : la Vallée de la Bresle-Vimeu qui se répartit entre la Picardie et la Haute-Normandie et la zone de Roissy-Sud Picardie entre la Picardie et l'Île-de-France. Un élément marquant est l'étirement de deux zones : celle d'Amiens et celle de Roissy-Sud Picardie (fortement attirée par le bassin parisien). Cette polarisation se fait aux dépens des autres zones de la région. Ces dernières voient en effet leur surface se réduire. La disparition des zones du Santerre-Somme et du Santerre-Oise illustre bien ce phénomène.

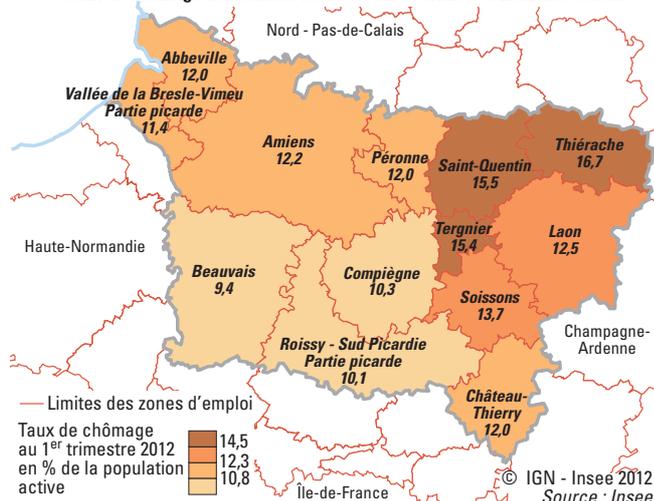
Depuis l'été 2011, le climat conjoncturel de la France se retrouve fragilisé, avec un marché du travail en dégradation. Pour la France métropolitaine, avec 2,7 millions de personnes au chômage, le taux de chômage s'élève à 9,6%, tant pour les hommes que pour les femmes. En hausse de 0,3 point par rapport au quatrième trimestre 2011 et après une progression de 0,1 point par rapport au troisième trimestre 2011, il retrouve son niveau de 1999.

Par rapport au quatrième trimestre 2011, le chômage progresse dans toutes les régions métropolitaines. Les hausses s'échelonnent entre +0,1 point et +0,4 point. En Picardie, il faut remonter à l'année 1997 pour retrouver un taux proche de celui du premier trimestre 2012. Les données publiées par le ministère du Travail, concernant la forte hausse du nombre des demandeurs d'emploi au cours des derniers mois, laissent à penser que l'augmentation du taux de chômage du premier trimestre se poursuivra au long de l'année 2012, en Picardie comme en France.

Sur un an, le chômage progresse de +0,7 point en Picardie et de +0,4 point en France métropolitaine. Le taux de chômage augmente dans les trois départements picards. Il atteint 14,1% de la population active dans l'Aisne, 9,8% dans l'Oise et 12,1% dans la Somme.

► L'Aisne franchit la barre des 14%, jamais atteinte en 30 ans

Dans l'Aisne, le taux de chômage atteint 14,1%, soit une progression de +0,4 point par rapport au quatrième trimestre 2011. Avec l'Aisne, deux autres départements affichent des taux

Taux de chômage trimestriels localisés du 1^{er} trimestre 2012 en Picardie

Taux de chômage trimestriels localisés par zone d'emploi

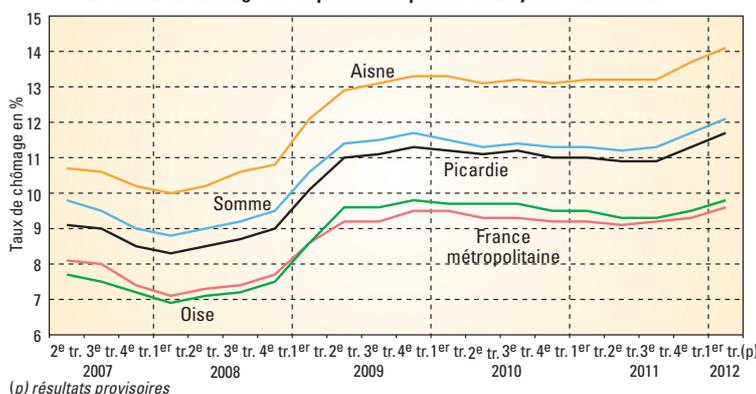
Unité : %

	2010				2011				2012	Évolution	
	1 ^{er} tr.	2 ^e tr.	3 ^e tr.	4 ^e tr.	1 ^{er} tr.	2 ^e tr.	3 ^e tr.	4 ^e tr.	1 ^{er} tr. (p)	Trimestrielle	Annuelle
Château-Thierry	11,3	11,2	11,2	11,2	11,0	10,8	11,1	11,9	12,0	0,1	1,0
Tergnier	14,1	13,9	14,0	13,9	14,0	13,7	13,8	14,6	15,4	0,8	1,4
Thiérache	16,0	16,0	16,1	16,0	16,2	16,0	15,7	16,1	16,7	0,6	0,5
Laon	11,7	11,7	11,7	11,6	11,7	11,6	11,7	12,2	12,5	0,3	0,8
Soissons	12,7	12,3	12,4	12,5	12,5	12,5	12,7	13,1	13,7	0,6	1,2
Saint-Quentin	14,9	14,8	14,9	14,7	14,8	14,9	14,8	15,2	15,5	0,3	0,7
Aisne	13,3	13,1	13,2	13,1	13,2	13,2	13,2	13,7	14,1	0,4	0,9
Compiègne	9,8	9,7	9,6	9,6	9,6	9,5	9,6	9,9	10,3	0,4	0,7
Beauvais	9,9	9,7	9,8	9,4	9,3	8,9	8,9	9,2	9,4	0,2	0,1
Roissy-Sud Picardie	10,2	10,1	10,2	10,2	10,2	10,1	10,2	10,3	10,7	0,4	0,5
<i>Roissy-Sud Picardie (partie picarde)</i>	<i>9,6</i>	<i>9,6</i>	<i>9,8</i>	<i>9,7</i>	<i>9,7</i>	<i>9,5</i>	<i>9,5</i>	<i>9,7</i>	<i>10,1</i>	<i>0,4</i>	<i>0,4</i>
Oise	9,7	9,7	9,7	9,5	9,5	9,3	9,3	9,5	9,8	0,3	0,3
Vallée de la Bresle-Vimeu	10,8	10,2	10,2	9,9	10,0	9,8	10,0	10,6	10,9	0,3	0,9
<i>Vallée de la Bresle-Vimeu (partie picarde)</i>	<i>11,1</i>	<i>10,5</i>	<i>10,6</i>	<i>10,3</i>	<i>10,4</i>	<i>10,2</i>	<i>10,4</i>	<i>11,1</i>	<i>11,4</i>	<i>0,3</i>	<i>1,0</i>
Abbeville	11,2	11,1	11,4	11,3	11,3	10,9	11,1	11,7	12,0	0,3	0,7
Amiens	11,7	11,5	11,6	11,5	11,5	11,4	11,4	11,8	12,2	0,4	0,7
Péronne	11,7	11,1	11,1	11,1	11,2	10,8	11,3	11,9	12,0	0,1	0,8
Somme	11,5	11,3	11,4	11,3	11,3	11,2	11,3	11,7	12,1	0,4	0,8
Picardie	11,2	11,1	11,2	11,0	11,0	10,9	10,9	11,3	11,7	0,4	0,7
<i>France métropolitaine</i>	<i>9,5</i>	<i>9,3</i>	<i>9,3</i>	<i>9,2</i>	<i>9,2</i>	<i>9,1</i>	<i>9,2</i>	<i>9,3</i>	<i>9,6</i>	<i>0,3</i>	<i>0,4</i>

(p) résultats provisoires

Sources : Insee, taux de chômage BIT (métropole), taux de chômage localisés (région et infra)

Évolution du chômage des départements picards en moyenne trimestrielle



supérieurs à 14% : l'Hérault (14,1 %) et les Pyrénées-Orientales (14,2 %). Comparé au premier trimestre 2011, le chômage axonais augmente de +0,9 point.

Les zones de la Thiérache, de Saint-Quentin et de Tergnier affichent toujours des taux élevés : 16,7%, 15,5% et 15,4%. Par rapport au quatrième trimestre 2011, le chômage s'élève fortement dans les zones de la Thiérache et de Soissons (+0,6 point pour les deux zones). La zone de Maubeuge (proche de la zone de la Thiérache) affiche un taux de 15,2% (+0,3 point). Sur un an, le chômage augmente de +1,4 point dans la zone de Tergnier et de +1,2 point dans la zone de Soissons.

► Oise : +0,2 point par rapport au taux métropolitain

Dépassant le taux de chômage métropolitain de 0,2 point, le taux isarien est de 9,8%. Il a progressé de +0,3 point par rapport au quatrième trimestre 2011. Ce taux correspond à celui du quatrième trimestre 2009. Sur un an, il augmente de +0,3 point.

La zone de Beauvais, avec 9,4%, affiche un taux de chômage inférieur de -0,2 point au taux national. Le taux de chômage dans les zones de Roissy-Sud Picardie et de Compiègne est respectivement de 10,1% et de 10,3%, avec des hausses identiques (+0,4 point). Pour la zone Roissy-Sud Picardie (partie Île-de-France), le chômage progresse aussi de +0,4 point (10,9%). Sur un an, il s'élève de +0,7 point dans la zone de Compiègne.

► La Somme retrouve le niveau de 1999

Dans la Somme, le taux de chômage au premier trimestre 2012 s'élève à 12,1%, soit une progression de +0,4 point. Sur un an, le chômage progresse fortement : +0,8 point.

Le chômage s'élève à 12,2% dans la zone d'Amiens, soit une augmentation de +0,4 point. Il augmente de +0,3 point dans les zones d'Abbeville et de la vallée de la Bresle-Vimeu (partie picarde), avec respectivement 12% et 11,4%. Dans la vallée de la Bresle-Vimeu (partie Haute-Normandie), le chômage s'accroît de +0,5 point (10,4%). ■

Taux de chômage localisés

L'Insee publie au niveau national des taux de chômage en moyenne trimestrielle, estimés à partir de l'enquête emploi et respectant la définition du Bureau International du Travail. Pour le niveau régional, le nombre de chômeurs est estimé en ventilant le résultat de l'Enquête Emploi selon une clef de répartition issue des demandes d'emploi en fin de mois (DEFM). L'utilisation du terme « chômage au sens du BIT » est inappropriée pour les séries par région, département et zone d'emploi, qui s'intitulent « taux de chômage localisés ».

Demandes d'emploi en fin de mois (Directe/Pôle Emploi)

Suite aux recommandations du CNIS, de nouvelles catégories de demandeurs d'emploi sont entrées en vigueur en 2009. Les demandeurs d'emploi sont classés par catégories, (A, B, C, D, E). La catégorie A concerne les demandeurs d'emploi sans emploi et tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi (anciennement catégories 1, 2 et 3 hors activité réduite).

Pour en savoir plus

www.insee.fr onglet : Définitions et méthodes
Sources et méthodes "Taux de chômage localisés"

Pour en savoir plus

Le nouveau découpage en zones d'emploi de la Picardie, INSEE PICARDIE Flash, juin 2012 - n°4-2012